

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour

Nombre de membres	Séance du mardi 28 avril 2026
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 11 <u>Votants</u> : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 14 avril 2026</p>	<p>Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 20 heures 00 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX</p> <p><u>Représenté</u> : Madame Nathalie CAUWET représentée par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Laetitia LARTIGUE représentée par Monsieur Christophe BREST, Madame Adeline MOULIS représentée par Madame Sandrine ODON</p> <p><u>Excusés</u> : Monsieur Francis BACCHIN</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Christophe BREST</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 05 MAI 2026 et publication le 05 MAI 2026	

Délibération n° DE_27_2026

Objet :

Budget assainissement - affectation du résultat de fonctionnement 2025

A la demande de M. le Maire, Mme Sylvie RAYSSEGUIER, adjointe au Maire, après l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2025 et du compte administratif 2025 du service assainissement, demande à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat de l'exercice 2025 visant à équilibrer le besoin de financement de la section investissement.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2025 du service assainissement et les décisions modificatives ;
- Vu les délibérations d'approbation du compte de gestion 2025 et du compte administratif 2025 ;
- Considérant que le conseil municipal doit se prononcer pour la validation de l'affectation de résultat de l'exercice 2025 du service assainissement ;

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026
Date de réception de l'AR: 05/05/2026
081-218102614-DE_27_2026-DE
A G E D I

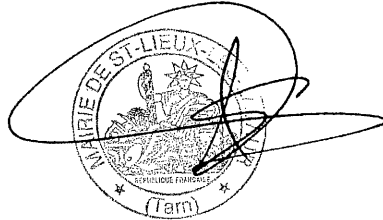
et après avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	97 770,77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	131 375,92
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	48 376,58
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	146 147,35
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	146 147,35
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	114 379,40
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	31 767,95
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

- Demande à M. le Maire d'inscrire ces crédits au budget primitif 2026 ;
- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits
Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Monsieur Christophe BREST

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026

Date de réception de l'AR: 05/05/2026

081-218102614-DE_27_2026-DE

AGEDI